



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

#### PRODUIT

**Nom du produit:** MOBIL 1 5W-30  
**Description du produit:** Huiles de base et additifs synthétiques  
**Numéro SDS:** 17646  
**Code de produit:** 201510101040  
**Emploi prévu:** Huile moteur

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

**Fournisseur:** PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE, Secteur Aval  
P.O. Box 2480, Station M  
Calgary, ALBERTA T2P 3M9 Canada  
**Numéro de téléphone 24 h/24** 1-866-232-9563  
**Téléphone d'urgence – Transports** 1-866-232-9563  
**Données techniques sur le produit** 1-800-268-3183  
**Personne à contacter chez le fournisseur** 1-800-567-3776

### SECTION 2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Pas de substance dangereuse ou complexe à déclarer.

### SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Matière jugée sans danger selon les directives réglementaires (voir la section 15 de la fiche signalétique).

#### EFFETS SUR LA SANTÉ

Toute surexposition peut provoquer une irritation des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.  
L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves.

<b>Identificateur de danger NFPA:</b>	Santé: 0	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0
<b>Identificateur de danger HMIS:</b>	Santé: 0	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0

**REMARQUE:** Cette matière ne doit pas être utilisée à d'autres fins que pour l'emploi prévu indiqué en Section 1 sans l'avis d'un expert.

Des études sanitaires ont montré que l'exposition aux substances chimiques peut présenter des risques potentiels sur la santé humaine, susceptibles de varier d'une personne à l'autre.

### SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS



## INHALATION

Éviter toute nouvelle exposition.  
Pour ceux offrant leur assistance, éviter de s'exposer soi-même et les autres.  
Utiliser une protection respiratoire adaptée.  
En cas d'irritation respiratoire, de vertiges, de nausées ou de perte de conscience, demander une assistance médicale immédiate.  
En cas d'arrêt respiratoire, aider à la ventilation par un moyen mécanique ou pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche.

## CONTACT CUTANÉ

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans n'importe quelle partie du corps, quelle que soit l'apparence de la plaie ou sa taille, la personne doit être évaluée immédiatement par un médecin comme une urgence chirurgicale.  
Même si les symptômes initiaux de l'injection à haute pression peuvent être minimes ou absents, un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire de manière significative l'étendue finale de la blessure.

## CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à fond avec de l'eau.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.

## INGESTION

Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Consulter un médecin en cas de gêne.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs

### LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Évacuer l'endroit. Empêcher les ruissellements issus de la lutte contre l'incendie ou de la dilution de s'écouler dans des cours d'eau, égouts ou sources d'eau potable. Les pompiers devront porter un équipement protecteur standard et, dans les espaces fermés, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,, Vapeurs, fumées, Oxydes de soufre

### PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

**Point d'éclair [Méthode]:** >200°C (392°F) [ASTM D-92]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LIE: 0.9 LSE: 7.0

**Température d'auto-inflammation:** N/D

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à toute la réglementation en vigueur.

## MESURES DE PROTECTION

Éviter le contact avec la matière déversée. Voir les informations de lutte contre l'incendie en Section 5. Voir les dangers importants dans la section Identification des dangers. Voir les conseils de premiers soins en Section 4. Voir les conseils sur les exigences minimales relatives à l'équipement de protection individuelle en Section 8.

Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières et/ou de l'avis autorisé des intervenants d'urgence.

Pour les intervenants d'urgence : Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, e.g. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Le port de lunettes de protection chimique est recommandé si des éclaboussures ou contacts avec les yeux sont possibles. Petits déversements : les tenues de travail antistatiques normales sont généralement suffisantes.

Déversements importants : il est recommandé de porter une combinaison intégrale en tissu antistatique et résistant aux produits chimiques.

## GESTION DES DÉVERSEMENTS

**Déversement terrestre:** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

**Déversement dans l'eau:** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Prévenir les autres navires. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et les déversements terrestres reposent sur la situation de déversement la plus probable pour cette substance; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température et (dans le cas d'un déversement dans l'eau) la direction et la vitesse des vagues et du courant peuvent grandement influencer sur les mesures à prendre.

Pour cette raison, il convient de consulter des spécialistes locaux.

Remarque : La réglementation en vigueur peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

## MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Déversements importants : Endiguer loin devant le déversement de liquide pour une récupération et une élimination ultérieures. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées.

Éviter le contact avec le produit usagé. Prévenir les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de glissade. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Cette matière est un accumulateur statique.

## ENTREPOSAGE

Le type de contenant utilisé pour stocker la matière peut affecter l'accumulation et la dissipation de l'électricité statique. Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette. Garder à l'écart des matériaux à éviter.

## SECTION 8

## CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition/normes visant les substances susceptibles de se former au cours de la manutention du produit :** En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, les valeurs suivantes sont recommandées : 0,5 mg/m<sup>3</sup> - INRS/CRAM Valeur Moyenne d'Exposition (VME); 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV; 10 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH STEL.

REMARQUE : Limites/normes fournies à titre indicatif seulement. Suivre la réglementation en vigueur.

## MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires dépendent des conditions potentielles d'exposition.

Mesures de contrôle à considérer :

Aucune exigence particulière sous des conditions normales d'utilisation avec une aération suffisante.

## PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix d'équipement de protection individuelle dépendent des conditions potentielles d'exposition telles les utilisations, les méthodes de manutention, la concentration et l'aération.

Les informations sur le choix de l'équipement de protection pour cette substance, fournies ci-dessous, concernent l'emploi normal prévu.

**Protection respiratoire:** Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations de contaminants atmosphériques à un niveau approprié pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut s'avérer nécessaire.

Le choix, l'utilisation et l'entretien du respirateur doivent se faire en conformité avec les exigences réglementaires, le cas échéant.

Types de respirateurs à considérer pour cette substance :

Aucune exigence particulière sous des conditions normales d'utilisation avec une aération suffisante.

Pour les concentrations atmosphériques élevées, utiliser un respirateur à adduction d'air fonctionnant en mode de pression positive.

Les respirateurs à adduction d'air avec bouteille d'évacuation peuvent convenir lorsque les niveaux d'oxygène sont insuffisants, que les capacités de mise en garde contre les gaz ou vapeurs sont limitées ou que la capacité ou les caractéristiques de purification du filtre sont susceptibles d'être dépassées.

**Protection des mains:** Toute information spécifique sur les gants fournie est basée sur la documentation publiée et les données des fabricants de gants.

Le caractère approprié et le temps de protection des gants dépendent des conditions particulières d'utilisation. S'adresser au fabricant de gants pour tout conseil spécifique sur le choix de gants et leurs durées de protection pour les conditions d'utilisation considérées.

Contrôler et changer les gants usés et endommagés.

Types de gants à considérer pour cette substance :

Aucune protection n'est normalement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.

**Protection des yeux:** S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

**Protection de la peau et du corps:** Toute information spécifique sur les vêtements fournie est basée sur la documentation publiée ou les données du fabricant.

Types de vêtements à considérer pour cette substance :

Aucune protection de la peau n'est généralement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène du travail, prendre des précautions pour éviter le contact avec la peau.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Mettre au rebut les chaussures et vêtements souillés qui ne peuvent pas être lavés.

Veiller à une bonne tenue des lieux.

## MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Remarque :** Les propriétés physiques et chimiques sont fournies à des fins sécuritaires, sanitaires et environnementales seulement et peuvent ne pas représenter complètement les caractéristiques du produit. Pour plus de renseignements, s'adresser au fournisseur.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**État physique:** liquide

**Couleur:** Brun

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** N/D

**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT**

Densité (à 15.6 °C): 0.852  
 Point d'éclair [Méthode]: >200°C (392°F) [ASTM D-92]  
 Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: 0.9 LSE: 7.0  
 Température d'auto-inflammation: N/D  
 Point d'ébullition / Intervalle: > 316°C (601°F)  
 Densité de vapeur (air = 1): > 2 à 101 kPa  
 Tension de vapeur: < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C  
 Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): N/D  
 pH: N/A  
 Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau): > 3.5  
 Solubilité dans l'eau: Négligeable  
 Viscosité: 64.2 cST (64.2 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 11.3 cST (11.3 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C [ASTM D 445]  
 Propriétés oxydantes: Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

**AUTRES INFORMATIONS**

Point de congélation: N/D  
 Point de fusion :: N/A  
 Point d'écoulement: -39°C (-38°F)  
 Température de décomposition: N/D

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**STABILITÉ:** Substance stable dans des conditions normales.

**CONDITIONS À ÉVITER:** Chaleur excessive. Sources d'inflammation d'énergie élevées.

**MATÉRIAUX À ÉVITER:** Oxydants puissants

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:** La matière ne se décompose pas à température ambiante.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**TOXICITÉ AIGÜE**

Voie d'exposition	Conclusion / Remarques
<b>Inhalation</b>	
Toxicité: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minimale. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Danger négligeable à des températures de manutention ambiantes/normales.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minimale. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Peau</b>	

Toxicité: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minimale. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Irritation négligeable de la peau à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Œil</b>	
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Peut provoquer une gêne légère et durable des yeux. Basé sur l'évaluation des composants.

## EFFETS CHRONIQUES OU AUTRES

### Produit seul:

Huile pour moteurs diesel : aucun effet cancérigène dans les essais sur les animaux; l'huile pour moteurs diesel usée ou neuve n'a pas eu d'effet cancérigène lors des essais de badigeonnage chronique sur la peau de souris. Les huiles employées dans les moteurs à essence peuvent se révéler dangereuses et présenter les caractéristiques suivantes : être cancérigènes chez des animaux de laboratoire; provoquer des mutations in vitro; être allergènes et photoallergènes; contenir des composés aromatiques polycycliques issus de la combustion de l'essence ou de la dégradation thermique de l'huile.

### Contient:

Huiles de base synthétiques : elles ne devraient pas avoir d'effet important sur la santé dans des conditions d'utilisation normales, selon les études réalisées en laboratoire sur ces produits ou des produits similaires. Pas d'effet mutagène ni génotoxique. Pas d'effet sensibilisant chez les animaux expérimentaux et les humains.

**Statut CMR:** Aucune.

### --LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1  
 2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B  
 4 = ACGIH ALL

5 = ACGIH A1  
 6 = ACGIH A2

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données relatives à la matière, aux composants de la matière ou à des matières similaires, par l'application de principes de transition.

### ÉCOTOXICITÉ

Matériel -- Ne doit pas être nocif pour les organismes aquatiques.

### MOBILITÉ

Composant de l'huile de base -- Faible solubilité, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Présumé se distribuer dans les sédiments et les matières solides des eaux usées.

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les conseils d'élimination concernent la substance telle qu'elle est fournie. L'élimination doit se faire en conformité avec les lois et réglementation actuellement en vigueur et les caractéristiques de la substance au moment de l'élimination.

### CONSEILS RELATIFS À L'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un brûleur contrôlé fermé en tant que combustible ou éliminé par incinération surveillée à très haute température afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables. Protégez l'environnement. Éliminez l'huile usagée dans des sites désignés. Minimisez le contact avec la peau. Ne pas mélanger des huiles usagées avec des solvants, des liquides à frein ou des fluides de refroidissement.

### INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Avertissement concernant les contenants vides** Avertissement concernant les contenants vides (le cas échéant) : les contenants vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas tenter de remplir ou nettoyer les récipients sans instructions appropriées.

Les fûts vides doivent être complètement vidangés et entreposés de façon sûre jusqu'à ce qu'ils puissent être remis à neuf ou éliminés comme il se doit.

Les récipients vides doivent être remis en vue de leur recyclage, leur récupération ou leur élimination à une entreprise qualifiée ou licenciée comme il se doit, en conformité avec la réglementation en vigueur.

**NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES RÉCIPIENTS À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION.**

**ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT.**

## SECTION 14

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TERRE (TDG):** Non réglementé pour le transport terrestre

**TERRE (DOT):** Non réglementé pour le transport terrestre

**MER (IMDG):** Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**AIR (IATA):** Non réglementé pour le transport aérien

## SECTION 15

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**SIMDUT:** Pas règle

Ce produit a été classé selon les critères de dangerosité du règlement sur les produits contrôlés et sa fiche signalétique contient tous les renseignements prescrits par le Règlement sur les produits contrôlés.

**LCPE:** Tous les composants de cette substance figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada, en sont exemptés ou ont été déclarés en vertu de la LCPE.

**Décrit ou exempt de description/notification sur les listes inventaires chimiques suivantes:** AIIIC, DSL, ENCS, IECS, ISHL, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

**Les composants suivants figurent sur les listes ci-dessous:** Aucune.



--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4  
2 = TSCA 5a2

3 = TSCA 5e  
4 = TSCA 6

5 = TSCA 12b  
6 = INRP

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

N/D = Non déterminé, N/A = Néant, Sans objet

**CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE COMPREND LES RÉVISIONS SUIVANTES:**

aucune révision de l'information

SIMDUT: Pas règle

**PREMIERS SOINS** Rincer à fond avec de l'eau.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans n'importe quelle partie du corps, quelle que soit l'apparence de la plaie ou sa taille, la personne doit être évaluée immédiatement par un médecin comme une urgence chirurgicale.

Même si les symptômes initiaux de l'injection à haute pression peuvent être minimes ou absents, un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire de manière significative l'étendue finale de la blessure.

**MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**DÉVERSEMENT/FUITE** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Petits déversements : absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants pour une élimination ultérieure. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Prévenir les autres navires. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Déclarer les déversements comme il est exigé aux autorités compétentes. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

DGN: 5016220 (1027589)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés

Rédigé par: Imperial Oil Limited, IH and Product Safety